

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SARA ANODISATION

Site inspecté : Puget/Argens

Date de l'inspection: 22/03/2018

Constat de l'inspecteur :

Le plan des réseaux de collecte ne fait pas apparaître l'ensemble des réseaux, et des dispositifs de protection de l'abandonnés et des ouvrages présents.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : 4.2.2 de l'AP du 27/06/2014
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Animatica Environnement



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Le plan des réseaux de collecte sera mis à jour et fera apparaître l'ensemble des réseaux, dispositifs et ouvrages cités par l'Inspecteur.

Délai proposé : 30 juin 2018.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires : Le plan des réseaux actualisé est à transmettre au service

Oui Non

d'inspection au plus tard le 30 juin 2018

L'inspection le : 28/03/2018

Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Hydro Extrusion
Production

Site inspecté : Eugt/Argent

Date de l'inspection: 22/03/2018

Constat de l'inspecteur : le rapport de vérification des trappes de désenfouage 2017 montre que certaines trappes sont défectueuses

INSPECTION

Écart aux dispositions de : 75.3 de l'AP du 27/06/2014
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Animatrice Environnement



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Le système de désenfouage actuel va être refait afin de se mettre en conformité: mise en place d'un nouveau réseau cuivre, regroupement des commandes en un seul point, création de neuf cantons de désenfouage.

Délai proposé : 31 décembre 2018.

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : les éléments justifiant l'achèvement des travaux de conformité des trappes de désenfouage sont à transmettre à l'inspection sous un délai de 6 mois

L'inspection le : 28/03/2018

Fiche soldée le :